Bordereau attestant l'exactitude des informations - BORDEAUX - 3302 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 20/01/2026 - 1442 - 2008 B 01864 - 504 060 708 - ABGIR

(1) **BILAN - SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033 A-SD 2025
Formulaire obligatoire (article 302 septies A du code général des impôts)
cerfa
N° 15948*07

Désignation de l'entreprise	SARL ABGIR	Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise	2 Chemin du Maine Laborde 33450 SAINT-LOUBES	
SIRET	5 0 4 0 6 0 7 0 8 0 0 0 1 4	
Durée de l'exercice en nombre de mois *	12	Durée de l'exercice précédent * 12

Exercice N clos le 30 09 2025

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014	1 181	016 1 181	
	Immobilisations corporelles *		028	36 210	030 33 364	2 845
	Immobilisations financières * (1)		040	170	042	170
	Total I (5)		044	37 561	048 34 545	3 015
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	4 614	052	4 614
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	464	066	464
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	2 069	070	2 069
		Autres * (3)	072	1 554	074	1 554
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	5 590	086	5 590
	Charges constatées d'avance *		092	465	094	465
	Total II		096	14 755	098	14 755
	Total général (I + II)		110	52 316	112 34 545	17 770

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	4 000
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	400
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	
	Report à nouveau	134	-4 633
	Résultat de l'exercice	136	-5 443
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	-5 676
	Provisions pour risques et charges **Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	1 153
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	979
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	5 949
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169 941)	172	2 125
	Comptes courants d'associés	173	13 241
	Autres dettes	175	
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	23 447
	Total général (I + II + III)	180	17 770

RENVOIS							
	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Copie certifiée conforme à l'original

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

② COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL ABGIR — Néant ☐ *

Exercice N clos le 30/09/2025

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *					209		210	
	Production vendue	biens		dont export et livraisons intracommunautaires		215		214	
		services *				217		218	51 964
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	
	Production immobilisée*							224	
	Subventions d'exploitation reçues							226	
	Autres produits							230	83
							Total des produits d'exploitation hors TVA (I)	232	52 047
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)							234	
	Variation de stocks (marchandises)*							236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)							238	8 170
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240	31
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....)						242	32 271
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE *	243	754	)			244	1 847
	Rémunérations du personnel*							250	7 395
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	2 981
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI	255		)			254	4 845
	Dotations aux provisions							256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259					262	1
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260	500					
							Total des charges d'exploitation (II)	264	57 541
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270	-5 493
Produits financiers (III)		280	4			**Charges financières (V)**		294	84
Produits exceptionnels (IV)								290	130
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)				347			300	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)				348				
Impôt sur les bénéfices* (VII)								306	
2- BÉNÉFICES OU PERTES :	**Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)**							310	-5 443

B- RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2 — 312 — 314 — 5 443

Réintégrations

Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316		
Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318		
Provisions non déductibles*					322		
Impôts et taxes non déductibles*	(cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)				324		
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		)		251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999	

Déductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
Entreprises nouvelles *(44 sexies)*	986		ZFU -TE *(44. octies A)*	987	342	
France Ruralités Revitalisation FRR *(44 quindecies A)*	181		JEI *(44. sexies A)*	989		
ZRD *(44 terdecies)*	127		ZRR *(44. quindecies)*	138		
Bassins d'emploi à redynamiser *(44 duodecies)*	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344		
ZFANG *(44 quaterdecies)*	345					
BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		

Dont divers

Créance due au titre du report en arrière du déficit	346	350
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)	655	
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)	643	
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)	645	
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)	647	
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)	648	
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)	641	
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)	990	
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)	649	

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	354	5 443
Déficits Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356		
Déficits antérieurs reportables : * 18 966 dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col.1	Déficit col.2	370	372	5 443

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Copie certifiée conforme à l'original

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : SARL ABGIR — Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410 : 1 181	412	414	416 : 1 181	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440 : 7 859	442	444	446 : 7 859	
	Installations générales agencements., aménagements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460 : 27 461	462	464	466 : 27 461	
	Autres immobilisations corporelles	470 : 890	472	474	476 : 890	
Immobilisations financières		480 : 170	482	484	486 : 170	
TOTAL		490 : 37 561	492	494	496 : 37 561	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Fonds commercial		495	497	498	499
Autres immobilisations incorporelles		500 : 1 181	502	504	506 : 1 181
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530 : 5 569	532 : 1 145	534	536 : 6 714
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550 : 22 332	552 : 3 429	554	556 : 25 761
	Autres immobilisations corporelles	560 : 618	562 : 271	564	566 : 890
TOTAL		570 : 29 700	572 : 4 845	574	576 : 34 545

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR

(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé : 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10

Immobilisation	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme * ⑤	Long terme : 19 % ⑥	Long terme : 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme : 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)	579		Régularisations	590	583	594	595	
			TOTAL	596	585	597	599	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Copie certifiée conforme à l'original

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

4 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ABGIR

Néant ☐*

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agence-ments amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	18 966
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter	
Déficits imputés			983	
Déficits reportables			984	18 966
Déficits de l'exercice			860	5 443
Total des déficits restant à reporter			870	24 409

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	2 981	380	2 981
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	7 259
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	4 833
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

copie certifiée conforme à l'original

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

SARL ABGIR

Société à responsabilité limitée

Au capital de : 4 000 €

Siège social : 2 Chemin du Maine Laborde

33450 Saint Loubès

RCS BORDEAUX 504 060 708

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2026

Résolution sur l'affectation du résultat sur les comptes au 30 septembre 2025

L'assemblée générale, sur proposition de la gérance, décide d'affecter le déficit de 5 443.16€ de la façon suivante :

Au poste Report à nouveau : 5 443.16€

Le poste « Report à nouveau débiteur » passe de 4 633.31€ à 10 076.47€.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des parts autorisées à prendre part au vote.

Copie certifiée conforme à l'original